



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL CENTRE
NATIONAL DE FORMATION



**MODALITES D'INSCRIPTION
POUR UNE FORMATION INITIALE
D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL**

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez suivre la filière de formation d'arbitre pour vous engager au sein du mouvement de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire à une formation initiale d'arbitre départemental.

DEMARCHES : contact.cd06@petanque.fr

CONDITIONS D'ENTRÉE ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION A LA FORMATION INITIALE D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL :

- ↪ Être licencié FFPJP et fournir la copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↪ Être titulaire du Tronc Commun
- ↪ Avoir entre 16 et 65 ans
- ↪ Formulaire d'inscription papier ci-dessous
- ↪ Un chèque du montant des frais d'inscription (60€) .
pas besoin, les frais sont pris en charge par le CD06
- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>). Cette demande est gratuite.
- ↪ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) ou fournir la preuve d'une inscription à un centre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UN REFUS D'ENTREE EN FORMATION.

TEMPS DE FORMATION ET FRAIS D'INSCRIPTION DES FORMATIONS

Sont compris dans les frais d'inscription :

L'accès à la formation et le passage de l'examen - l'accès à la formation continue des arbitres - les diplômes, cartes et écussons.

ARBITRE DEPARTEMENTAL : 60€ pour 2 JOURNEES DE FORMATION

les frais sont pris en charge par le CD06

Les frais annexes liés à la formation (déplacement, hébergements, restauration) sont à la charge du stagiaire en formation, il peut néanmoins être aidé par son club ou son CD.

Tous les frais sont pris en charge par le CD06